



**ETUDE DE FAISABILITE DE LA CERTIFICATION DES
PLANTATIONS DOMANIALES DE L'ONAB**

PPD 167/13 Rev.1 (M)

**ANALYSE DU MARCHE DE
BOIS DE L'ONAB EN VUE
DE LA CERTIFICATION**

GANDONOU Basile Marius, Consultant
Ingénieur Agroéconomiste

Cotonou, avril 2015

NUMERO DU PROJET	:	PPD 167/13 (M) REV. 1(M)
GOUVERNEMENT HOTE	:	REPUBLIQUE DU BENIN
NOM DE L'AGENCE D'EXECUTION	:	OFFICE NATIONAL DU BOIS
NOM DU COORDONNATEUR DU PROJET	:	Dr CLEMENT A. KOUCHADE
DATE DE LANCEMENT DU PROJET	:	04 AOUT 2014
DUREE DU PROJET EN MOIS	:	10 MOIS

Remerciement

La présente étude a été réalisée grâce à la collaboration du personnel technique de l'ONAB et de la DGFRN que nous saluons sincèrement.

Nous remercions particulièrement les responsables de l'ONAB et de la DGFRN ; sans oublier tous les acteurs qui ont participé aux enquêtes et aux séances de validation.

Avertissement

La présente étude a été réalisée par le consultant pour l'ONAB dans le cadre de l'avant-projet « Etude de faisabilité de la certification des plantations domaniales de l'ONAB (PPD 167/13 Rev.1 (M)) » financé par l'OIBT. Les appellations employées dans ce rapport et la présentation des données qui y figurent n'engagent que la responsabilité de son auteur et n'impliquent de la part de l'OIBT aucune prise de position quant au système de certification, quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Pour plus d'informations, prière de contacter:
Gandonou Marius, Consultants indépendant
c/o IITA 08 BP 0932 Cotonou, Benin.
Tel.: +229 97011570
E-mail : gandonou.marius@yahoo.fr

Table des matières

Liste des sigles.....	iv
Liste des figures.....	v
Liste des tableaux.....	v
Résumé.....	vi
INTRODUCTION.....	1
Contexte de mise en œuvre de l'étude.....	1
Objectif de l'étude.....	1
Méthodologie.....	2
1. ANALYSE DES AVANTAGES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA CERTIFICATION DU BOIS DE L'ONAB.....	4
1.1 Définition de la certification.....	4
1.1.1 Origine de la certification.....	4
1.1.2 Objectifs de la certification.....	4
1.1.3 Eléments de certification.....	5
1.1.4 Acteurs de la certification.....	5
1.2 Différentes étapes pour la certification du bois de l'ONAB.....	7
1.2.1 Etape 1 : Etablissement d'un référentiel pour la gestion durable des plantations de teck.....	7
1.2.2 Etape 2 : Soumission du dossier pour la demande de certification.....	7
1.2.3 Etape 3 : Evaluation.....	8
1.2.4 Etape 4 : Attribution.....	8
1.2.5 Etape 5 : Surveillance.....	8
1.3 Avantages économiques et sociaux de la certification.....	9
1.3.1 Avantages économiques et financiers.....	9
1.3.2 Avantages sociaux.....	10
1.4 Analyse globale de l'opportunité d'une certification.....	11
1.4.1 Principales forces.....	12
1.4.2 Grandes faiblesses.....	12
1.4.3 Importantes opportunités.....	12
1.4.4 Menaces essentielles.....	13
1.5 Type de certification pour le teck du Bénin.....	13
2. ANALYSE DU MARCHÉ DE BOIS DE L'ONAB.....	14
2.1 Différentes catégories d'acteurs sur le marché de bois de teck de l'ONAB..	14
2.1.1 Les transformateurs primaires.....	14
2.1.2 Les transformateurs secondaires.....	14
2.1.3 Les transformateurs tertiaires.....	14
2.2 Le marché.....	14
2.2.1 Responsabilité sociale de l'entreprise.....	15
2.2.2 Eléments essentiels de la responsabilité sociale.....	16
2.3 Les caractéristiques du produit placé par l'ONAB.....	17
2.3.1 Importante qualité du teck béninois sur le marché mondial.....	17
2.3.2 Caractéristiques du bois de teck du Bénin.....	18
2.4 Evolution des prix du teck.....	19
2.4.1 Evolution des prix de cession du teck sur pied par l'ONAB.....	19
2.4.2 Evolution de la production du teck de l'ONAB destinée à l'exportation.....	19

2.4.3 Répartition des productions de teck de l'ONAB par rapport aux entreprises de transformation du bois	20
2.4.4 Evolution du prix du teck sur le marché international	21
2.5 Perspectives du marché pour le teck certifié.....	22
2.5.1 Relations entre la certification et le marché	22
2.5.2 Besoins en bois dans les 5 principaux pays	23
2.5.3 Stratégies de positionnement sur le marché	23
3. ANALYSE COMPARATIVE DES SYSTEMES DE CERTIFICATION.....	24
3.1 Principaux systèmes de certification forestière.....	24
3.2 Critères de comparaison des systèmes de certification	25
3.3 Systèmes de certification FSC et PEFC	26
3.4 Proposition de système de certification appropriée pour le teck de l'ONAB.	27
4. RENTABILITE DE LA CERTIFICATION DU BOIS DE L'ONAB DANS LE FSC.	29
4.1 Evaluation des charges liées à la certification	29
4.1.1 Les coûts d'audit de la certification	29
4.1.2 Coûts liés à la mise aux normes par l'ONAB	29
4.2 Evaluation des bénéfices liés à la certification.....	30
4.2.1 Bénéfices directs issus du marché international	30
4.2.2 Autres bénéfices	31
4.3 Prix de cession du bois de teck après certification FSC.....	31
5. OPPORTUNITES DU MARCHE DU BOIS CERTIFIE POUR L'ONAB	32
6. STRATEGIE D'INFORMATION SUR LES PRIX DU MARCHE	33
6.1 Axe 1 : Ajustement de la politique de fixation des prix et d'attribution des volumes de bois.....	33
6.2 Axe 2 : Mettre en place et rendre fonctionnel un mécanisme de concertation et de coordination des producteurs de teck dans la sous-région	33
6.3 Axe 3 : Utiliser du teaknet pour s'informer sur le marché de bois.....	34
6.4 Axe 4 : Développement des mécanismes novateurs de financement du commerce du bois	35
7. Difficultés rencontrées et mesures prises.....	36
8. RECOMMANDATIONS POUR DES ACTIONS DE PROMOTION DU BOIS CERTIFIE.....	37
8.1 Recommandations à l'endroit de l'Etat.....	37
8.2 Recommandations à l'endroit de l'ONAB.....	37
8.3 Recommandations à l'endroit des transformateurs de bois.....	38
9. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	40

Liste des sigles

AE	: Agence d'Exécution
AGR	: Activité Génératrice de Revenus
AIBT	: Accord International des Bois Tropicaux
CBD	: Convention sur la Biodiversité
ATIBT	: Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
CIBT	: Conseil International des Bois Tropicaux
CITES	: Convention Internationale sur le Commerce des Espèces menacées de la faune et flore sauvages
COGEPAF	: Comité de Gestion Participative des Forêts
DGFRN	: Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FLEGT	: Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FSC	: Forest Stewardship Council
GDF	: Gestion durable des forêts
GNTDD	: Groupe National de Travail pour le Développement Durable
IUCN	: Union mondiale pour la conservation de la nature
OAB	: Organisation Africaine du Bois
OIBT	: Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONAB	: Office National du Bois
PAE	: Plan d'Actions Environnemental
PCI	: Principes critères et indicateurs
PCIV	: Principes, critères, indicateurs et vérificateurs
PEFC	: Programme for the endorsement of forest certification
PNGDRN	: Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PP	: Parties Prenantes
RSE	: Responsabilité Sociale de l'Entreprise
RBUE	: Règlement sur le bois de l'Union européenne
SCRIP	: Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SPANB	: Stratégies et Plan d'Action National pour la Conservation de la Biodiversité
TDR	: Termes De Référence

Liste des figures

Figure 1 : Eléments de la certification	5
Figure 2 : Circuits d'achat-vente du bois de teck de l'ONAB sur le marché national et le marché international	15
Figure 3 : Evolution du prix de cession sur pied du mètre cube par l'ONAB.....	19
Figure 4 : Evolution de la production du teck destinée à l'exportation	20
Figure 5 : Répartition des productions brutes de teck selon les entreprises de transformation	21
Figure 6 : Evolution du prix du teck sur le marché asiatique.....	21
Figure 7 : Taux de croissance économique dans les pays qui constituent le potentiel marché d'écoulement du teck béninois, (Source : teaknet)	22
Figure 8 : Evaluation des dépenses complémentaires liées à la certification	30

Liste des tableaux

Tableau 1 : Prix du teck provenant des plantations de différents pays	17
Tableau 2 : Synthèse de quelques principaux systèmes de certification forestière.....	24
Tableau 3 : Critères de sélection des systèmes de certification capables de répondre aux attentes de l'ONAB	25

Résumé

Dans le cadre de l'avant-projet « Etude de faisabilité de la certification des plantations domaniales de l'ONAB (PPD 167/13 Rev.1 (M)), une étude sur l'analyse du marché du bois certifié a été réalisée en vue de la certification de la gestion des plantations forestières de l'ONAB. L'objectif de la présente étude est de faire une analyse du marché du bois certifié afin de disposer des données de base pour s'engager dans le processus de certification de la gestion durable des plantations forestières de l'ONAB. L'approche méthodologique utilisée repose sur 4 principes de base à savoir : i) la participation de acteurs dans la recherche et l'analyse des informations relatives à la caractérisation de la situation actuelle du bois sur le marché international, ii) l'identification des opportunités liées à la certification, iii) l'élaboration des paramètres visant à déterminer la rentabilité économique de la certification et iv) que la durabilité du commerce du bois de l'ONAB. Sur la base des informations collectées et analysées, il ressort que : le bois certifié peut coûter jusqu'à 20% plus cher que le bois non certifié, la certification peut favoriser une meilleure valorisation des produits de la forêt, et permet de bénéficier pleinement de la notoriété acquise au fil des années par ces structures de certification.

En outre la certification forestière est une reconnaissance internationale de la gestion forestière ; le respect des exigences du marché et l'accès aux marchés exigeants des produits certifiés et une augmentation des avantages compétitifs et bénéfiques. Au nombre des avantages sociaux, la certification permet une meilleure connaissance la forêt et de ses richesses, appui technique et des conseils avisés, le respect des droits et devoirs des travailleurs.

Cette étude a également permis de faire une analyse des forces et des faiblesses des opportunités et des menaces pour une certification de la gestion durables des plantations forestières de l'ONAB.

Une analyse de la production et du prix du bois de teck sur le marché international a été réalisé

Une analyse comparative des principaux systèmes de certification forestière en Afrique a été faite pour permettre à l'ONAB de faire un choix en toute connaissance de cause

Dans le cadre de cette étude une évaluation du cout de l'étude de la certification des plantations forestières de l'ONAB a été faite Bureau Veritas Certification de Douala au Cameroun pour la certification. Sur cinq ans, le cout moyen par an est de 10303 euros.

Les dépenses complémentaires induites par la certification, du côté de l'ONAB, ne peuvent être appréhendées avec précisions. Ces dépenses sont liées aux coûts de la mise aux normes par l'ONAB et concernent les aspects suivants :

- Coût du suivi et du contrôle des procédures

- Coût d'accompagnement à la certification (audit et pré-audit)
- Coût de l'utilisation de la marque
- Coût de mise en place de la qualité (rédaction des procédures)
- Techniques d'exploitation forestière améliorée et respect des normes
- Mesures environnementales
- Formation du personnel
- Achat de matériel (informatique, etc.).

La mise en place d'un système de certification efficace nécessite le développement d'un d'information sur des prix du marché. A cet effet une stratégie d'information sur les prix du marché. Elle est basée sur quatre axes :

Axe 1 : Ajustement de la politique de fixation des prix et d'attribution des volumes de bois

Axe 2 : Mettre en place et rendre fonctionnel un mécanisme de concertation et de coordination des producteurs de teck dans la sous-région

Axe 3 : Utiliser du teaknet pour s'informer sur le marché de bois ;

Axe 4 : Développement des mécanismes novateurs de financement du commerce du bois.

INTRODUCTION

Contexte de mise en œuvre de l'étude

Actuellement le marché mondial du bois est caractérisé par une préférence croissante pour les produits écologiques, et les consommateurs sont de plus en plus conscients et exigeants de la gestion durable des ressources forestières. Le bois certifié devient non seulement une norme de la filière, mais aussi une condition d'accès aux marchés publics et privés. En effet la certification forestière est considérée comme l'un des instruments du marché qui vise à promouvoir la gestion durable des forêts. Son objectif est d'établir un lien entre le commerce des produits forestiers et la gestion durable des forêts tout en donnant aux acheteurs les informations concernant la gestion des forêts d'où provient le bois. Dès lors, plusieurs systèmes de certification forestière ont été mis en place.

Au Bénin, les initiatives concrètes pour aller à la certification forestière viennent de démarrer. Dans les débats nationaux, les questions liées à la certification sont de plus en plus évoquées. En effet au niveau de l'Office National du Bois (ONAB) qui est l'organe d'Etat chargé de la production et de la commercialisation du bois, la question devient récurrente avec ses partenaires. La mise en œuvre d'un processus de certification repose sur la détermination d'un référentiel défini par les Principes, de Critères et d'Indicateurs (PCI) de gestion forestière durable. L'importance du rôle joué par la certification des forêts dépend de la qualité des PCI de gestion forestière durable retenus et du système qui en découle.

Le Bénin s'est déjà doté des PCI assortis de vérificateurs pour la gestion durable des plantations forestières. Plusieurs autres études ont été initiées pour accompagner la certification du bois de l'ONAB.

Dans le cadre de l'appel à proposition de printemps 2013, l'ONAB a soumis à l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) une proposition d'avant projet sur la certification. Il s'agit de l'Etude de Faisabilité de la Certification des Plantations Domaniales de l'ONAB, PPD 167/13 Rev.1 (M). Cet avant projet a été retenu dans les projets financés à la 49ème session du CIBT tenue à Libreville au Gabon en novembre 2013.

Objectif de l'étude

L'objectif de la présente étude est de faire une analyse du marché du bois certifié de l'ONAB afin de disposer des données de base pour s'engager dans le processus de

certification. Il s'inscrit dans le cadre global de la préparation du projet de faisabilité de la certification du bois de l'ONAB.

Méthodologie

L'approche méthodologique utilisée pour conduire la mission est basée sur la participation des acteurs de la filière bois de l'ONAB. Elle repose sur 4 principes importants : i) Ces derniers ont été impliqués dans la recherche et l'analyse des informations relatives à la caractérisation de la situation actuelle du bois sur le marché international, l'identification des opportunités liées à la certification, l'élaboration des paramètres visant à déterminer la rentabilité économique de la certification ainsi que la durabilité du commerce du bois de l'ONAB.

De façon concrète, elle s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- **Cadrage méthodologique**

Il a donné lieu à une rencontre qui a regroupé le Consultant en charge de la mission et les cadres de la direction et des services techniques de l'ONAB. L'objectif était d'analyser la proposition de démarche faite par le Consultant pour la conduite de la mission. Aux termes de l'atelier de cadrage méthodologique, une démarche consensuelle qui doit garantir davantage l'atteinte des résultats fixés par la mission a été retenue.

- **Collecte des informations**

- Sources d'information

Elles se répartissent en 4 catégories :

La documentation : dans le cadre de la revue des informations existantes et contenues dans la documentation, plusieurs documents ont été consultés notamment ceux relatifs à la certification, au marché international des bois tropicaux et du teck en particulier, aux statistiques de production contenues dans les rapports d'activités de l'ONAB et de la DGFRN, aux textes législatifs en vigueur au Bénin dans le secteur forestier, etc.

Les entreprises qui achètent le bois de l'ONAB : la liste des entreprises a été fournie par l'ONAB. Sur la base de cette liste, un choix raisonné des opérateurs économiques a été fait pour la collecte des informations.

Les responsables et cadres techniques de l'administration forestière : leur choix est basé sur l'importance de leur responsabilité dans le processus de production et de vente du bois béninois aux entreprises. A cet effet, l'essentiel du personnel rencontré relève de la Direction technique et de la Direction commerciale de l'ONAB et ou encore de la DGFRN.

L'Internet : Internet (moteurs de recherche Google, MSN, Yahoo.fr) pour visiter les sites web et collecter les informations et documents électroniques sur la certification et l'analyse du marché du bois.

○ Type d'informations collectées

Les informations collectées dans le cadre de cette étude se répartissent dans 6 principales rubriques :

- Les avantages socio-économiques de la certification (description et évaluation des coûts liés aux avantages) ;
- Les conditions pour aller à la certification ;
- La rentabilité des entreprises après la certification ;
- Le coût de la certification ;
- Les marchés et les opportunités pour le teck de l'ONAB.

○ Outils de collecte des informations

Deux outils ont permis de collecter les informations :

- Le guide d'entretien à l'endroit des entreprises ;
- Le guide d'entretien à l'endroit des cadres techniques de l'administration forestière ;
- Les mots clés sur les sites web : ils ont été introduits dans les onglets des pages web pour recueillir des informations liées à la certification.

● **Analyse des informations**

Elle a été faite en se basant sur trois outils essentiels :

- Evaluation du coût de la certification : elle a été faite en sollicitant l'expertise d'une structure de référence en matière de certification forestière. Il s'agit de Bureau Veritas Certification (92046 Paris La Défense Cedex www.certification.bureauveritas.com). A cet effet, le Questionnaire d'Informations Relatives à l'ONAB en annexe rempli lui a été envoyé ;
- Calcul de rentabilité de la certification : elle a été faite en définissant et en évaluant les différentes rubriques qui constituent les charges et les produits générés par la certification. L'évaluation des charges a été faite en collaboration avec un système de certification assez bien connu ;
- FFOM (Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces) pour l'analyse globale de la filière et de l'opportunité d'une certification ;
- Comparaison : elle a permis de définir les critères de comparaison différents systèmes de certification.

1. ANALYSE DES AVANTAGES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA CERTIFICATION DU BOIS DE L'ONAB

1.1 Définition de la certification

1.1.1 Origine de la certification

La certification forestière trouve son origine dans le concept de développement durable, terme utilisé dès le début des années 80 par l'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN). Le concept de développement durable est défini comme étant “ un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs”. Il est ainsi étroitement lié à la gestion des ressources naturelles, en particulier au secteur forestier qui a fait l'objet d'une attention particulière lors du sommet de la terre célébré à Rio de Janeiro en 1992. Les dirigeants du monde entier se sont alors entendus sur l'adoption d'un cadre international pour un aménagement et une gestion durable des forêts.

L'objectif est de freiner la déforestation par la limitation voire l'arrêt des transactions des bois venant du sud. Du coup, les producteurs de bois brut et les paysans du sud, ne pouvant plus vendre le bois qu'ils récoltaient, et donc en vivre, se sont alors tournés uniquement vers l'agriculture. On a commencé alors par assister à une conversion de plus en plus massive des terres forestières en terre agricoles. Ceci a conduit les organisations environnementales à prôner, comme une sorte de réponse à ce mouvement de dégradation progressive et accélérée de l'environnement, la mise en place d'un système permettant l'exploitation des forêts tout en garantissant la gestion durable de la ressource.

La certification forestière devrait ainsi assurer les consommateurs que les produits forestiers qu'ils achètent proviennent d'une forêt qui est aménagée et exploitée de façon durable et responsable. Elle est attestée par une partie indépendante (pour être crédible) de ce que l'aménagement de la forêt respecte des critères bien établis lesquels assurent un aménagement forestier durable.

1.1.2 Objectifs de la certification

La certification forestière est un processus volontaire qui permet d'attester qu'un produit forestier provient d'une forêt bien gérée. Il s'agit, pour les plantations de l'ONAB, de l'évaluation et de la mise en conformité avec les normes de bonne gestion forestière.

Afin d'informer directement les consommateurs quant à l'origine des produits qu'ils achètent, une chaîne de traçabilité est mise en place et fait ainsi partie intégrante du concept de la certification forestière. A la fin du processus, un logo de l'organisme

certificateur apparaît alors sur le produit, attestant qu’il provient d’une forêt aménagée de façon responsable. Plusieurs logos existent, selon le système de certification.

1.1.3 Eléments de certification

La figure ci-dessous présente les différents éléments de la certification.

Figure 1 : Eléments de la certification

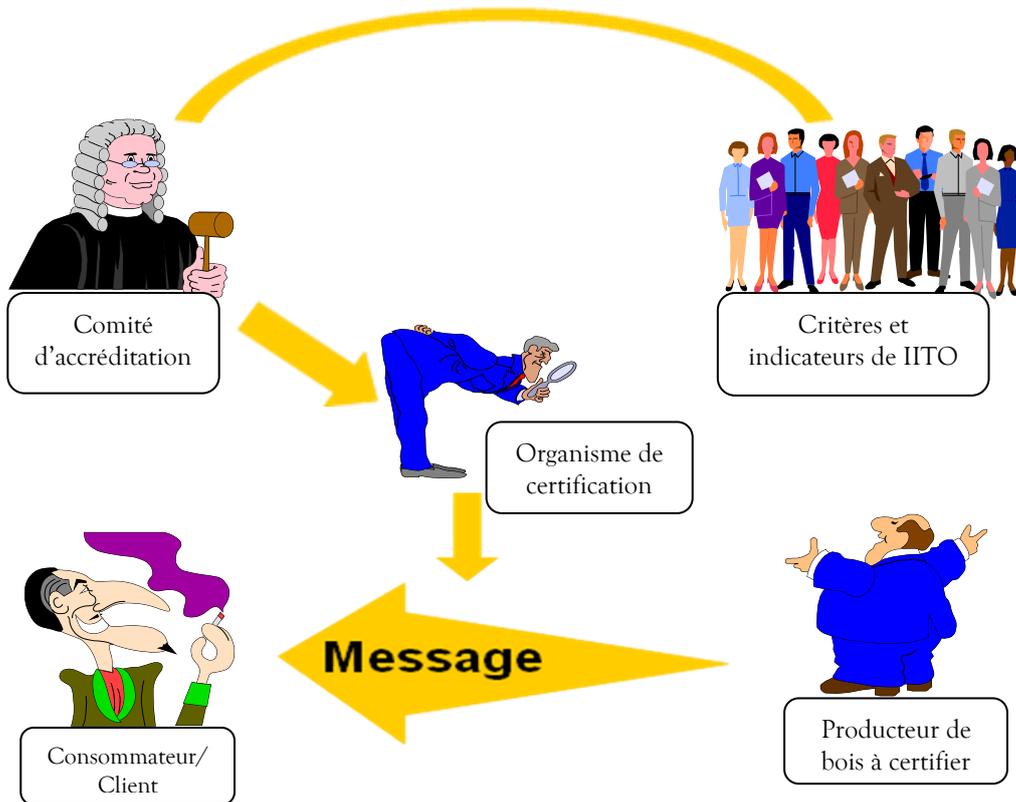
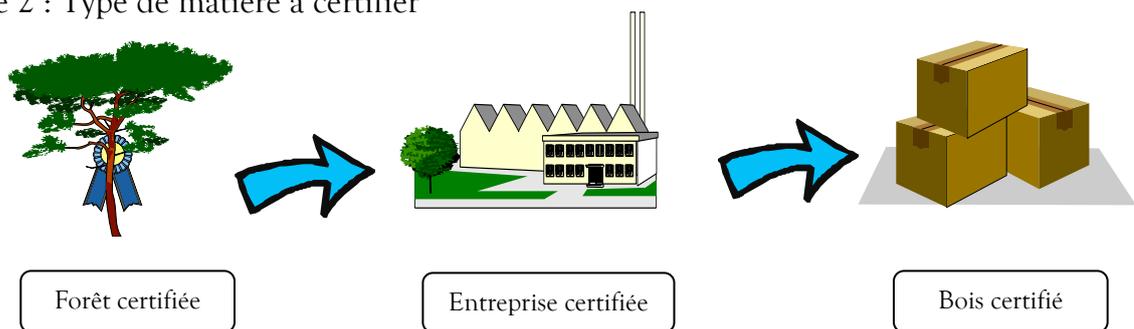


Figure 2 : Type de matière à certifier



Source : GIZ

1.1.4 Acteurs de la certification

- **Les producteurs**

Ils regroupent :

- l'ONAB qui produit le bois sur pied et le vend aux opérateurs économiques (entreprises) ;
- les entreprises qui achètent le bois auprès de l'ONAB, le transforment et le mettent sur le marché national et international.

- **Les consommateurs du teck du Bénin**

Ils utilisent les produits finis issus de la transformation du bois de teck pour satisfaire leurs besoins. Les produits finis sont directement utilisés par les consommateurs et regroupent, entre autres, les meubles, les planches, les parquets, les frises, les panneaux, etc.

Les consommateurs du teck provenant du Bénin sont présents dans les pays de l'Asie (Inde, Chine, etc.), de l'Europe (France, Allemagne, Italie, Espagne, etc.), des Etats Unis d'Amérique.

- **L'organisme de certification**

L'organisme de certification est une équipe en général pluridisciplinaire, qui vérifie le respect des normes et des critères admis en matière de gestion durable des forêts par la communauté internationale. Pour le cas du teck du Bénin, les normes et critères concernent la gestion durable des forêts de l'ONAB et la viabilité des entreprises qui achètent, transforment et vendent le teck sur le marché international.

L'organisme certificateur ne donne pas la certification, mais fait les diligences nécessaires et atteste du respect des normes internationalement admises en matière de gestion durable des forêts. Dans le cas de l'ONAB où un travail de base existe en matière de définition des critères de gestion durable des forêts, l'organisme de certification devra alors faire une vérification en rapprochant les critères élaborés avec les normes internationalement définies.

- **L'organisme d'accréditation**

Il est identifié par le collectif des parties prenantes à la certification pour faire le suivi et le contrôle des résultats de l'organisme de certification. L'organisme d'accréditation est une structure indépendante de renommée internationale dont le crédit sur le marché international est avéré.

Pour ce qui concerne le teck produit par l'ONAB, l'entreprise d'accréditation n'est pas encore connue. Le choix d'une entreprise d'accréditation est lié à sa renommée, la simplicité de ses procédures de certification et le coût réel de la certification.

1.2 Différentes étapes pour la certification du bois de l'ONAB

Pour mettre en œuvre le processus pour la certification du bois de l'ONAB, cinq étapes doivent être respectées. Les cinq étapes sont applicables aux deux maillons qui constituent la chaîne de certification, à savoir la gestion durable des plantations de bois et le style professionnel de rentabilité des entreprises de transformation qui doit s'inscrire dans le long terme.

1.2.1 Etape 1 : Etablissement d'un référentiel pour la gestion durable des plantations de teck

Il s'agit d'établir un référentiel en concertation avec les représentants des diverses parties intéressées. Ce document définit le périmètre et les caractéristiques certifiées, explicite les méthodes d'essais, l'itinéraire de production et les procédures de contrôle, précise les conditions du droit d'usage et décrit les conditions de transformation du bois.

Le bois de l'ONAB est à cette étape. En effet, le référentiel qui est constitué des Principes-Critères-Indicateurs-Vérificateurs (PCIV) existe et a pris en compte le maillon Entreprise de transformation (DGFRN, 2015). L'élaboration de ce référentiel est une anticipation sur le mandat du certificateur. Ce dernier cherchera alors à aligner les PCIV du référentiel sur les normes internationales avant de faire la vérification. Ce faisant, le travail du certificateur se trouve donc simplifié du fait de l'anticipation faite par l'ONAB en produisant les PCIV.

Ce faisant, le travail du certificateur se trouve donc simplifié du fait de la disponibilité des PCIV dont la formulation est assurée par le projet régional «Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines (PD 124/01 Rev.2 (M))».

1.2.2 Etape 2 : Soumission du dossier pour la demande de certification

L'ONAB prend contact avec l'organisme d'accréditation de son choix et lui demande les conditions pour accéder à son système de certification. Dans les échanges en vue de la certification, l'organisme d'accréditation propose à l'entreprise qui souhaite faire la demande (ONAB), de répondre à une série de questions, notamment : i) nom de l'organisme qui fait la demande et la description du contexte de la certification ; ii) la matière sur laquelle porte la demande (description, mode de plantation, modalités d'exploitation, risques de remise en cause, accord des instances politiques, etc.) (Voir un exemple de modèle de questionnaire en annexe).

L'ONAB rassemble les informations demandées, mobilise les ressources pour faire face aux coûts liés à la certification, élabore une stratégie pour la prise de différentes mesures

pour répondre aux exigences de la certification, etc. Toute ceci fait partie d'un dossier constitué pour soumettre à l'organisme d'accréditation, une demande de certification.

1.2.3 Etape 3 : Evaluation

Sur la base des informations fournies, l'organisme d'accréditation, en collaboration avec l'organisme de certification fait une analyse approfondie et mène ses différentes investigations. Il procède à l'évaluation des produits, systèmes ou services concernés par la demande. Il fait un audit afin de déterminer si la matière à certifier (teck) répond aux normes internationalement admises. Dans le cas de l'ONAB qui dispose déjà d'un PCIV, une possibilité est de voir si ces PCIV s'alignent sur les normes admises à l'international.

L'audit est réalisé par une équipe de spécialistes de la certification. Cette dernière évalue, relève les incohérences et les insuffisances et décide ou non de l'attribution, sur la base d'un certain seuil de conformité raisonnable aux normes, de la certification. Il peut demander que l'entreprise qui demande la certification prenne des mesures complémentaires pour corriger les différents écarts par rapport aux normes. Les mesures sont à la charge de l'entreprise qui en produit un rapport détaillé avant la prise de décision sur la certification.

1.2.4 Etape 4 : Attribution

Une fois que la matière à certifier répond aux exigences et s'aligne sur le référentiel de l'organisme de la certification, un droit d'usage de la certification est accordé.

Ce droit est assorti d'un signe ou d'un logo, celui de l'organisme de certification qui atteste de l'origine et du respect des normes de durabilité au cours de la production du bois.

L'attribution donne accès aux avantages garantis par l'organisme de certification, essentiellement le marché qui est contrôlé, le bon prix et l'espace d'écoulement durable des produits.

1.2.5 Etape 5 : Surveillance

Durant la période d'usage de la marque de certification, une surveillance est exercée par l'organisme qui accorde la certification à travers des procédures de contrôles (définies dans le référentiel), assurant ainsi le maintien des caractéristiques certifiées.

La périodicité du contrôle pour le renouvellement de la certification varie selon plusieurs paramètres dont les caractéristiques de la matière sur laquelle porte la certification, les exigences du marché, etc. Dans le cas du bois de l'ONAB, la vérification/contrôle peut intervenir avec une fréquence allant de 5 ans à 15 ans.

1.3 Avantages économiques et sociaux de la certification

La certification atteste que la qualité et les performances de produits ou de services ont été validées par le biais d'un organisme indépendant et accrédité. Elle répond avant tout à une démarche collective de qualité des secteurs professionnels et à la volonté d'apporter la preuve de cette qualité. Cette démarche se concrétise par une procédure attestant en toute objectivité, de la conformité du produit (bois de l'ONAB) à un ensemble d'exigences fixées.

1.3.1 Avantages économiques et financiers

La demande internationale de bois certifié est en pleine expansion en Europe et aux USA : le nombre d'entreprises certifiées augmente de plus de 20% par an et 64% des entreprises certifiées dans le monde prévoient d'augmenter leurs approvisionnement en bois certifié pour couvrir la demande (Etude de marché mondiale 2011 – FSC, FAO 2011). Cependant, en Afrique, il n'existe pas encore assez de forêts certifiées pour couvrir les besoins en bois de ces pays. Cette situation constitue une réelle opportunité pour les producteurs de bois tropicaux qui souhaitent diversifier leurs contrats de vente, négocier des contrats pluriannuels et même obtenir de meilleurs prix dans certains cas. Le bois certifié peut coûter jusqu'à 20% plus cher que le bois non certifié (Enquête de terrain, 2015).

Pour bénéficier de cet avantage, l'ONAB devrait revoir la politique de vente du bois et d'attribution des offres de volumes ou de parcelle de coupe. Les partenaires économiques ou clients de l'ONAB qui vont s'engager dans la certification auront besoin des contrats pluriannuels pour assurer et garantir à leur tour leur clients ou consommateur sur la fourniture du bois certifié.

1.3.1.1 Meilleure valorisation des produits de la forêt

Dans un contexte de crise mondiale, le marché du bois se ralentit, et les débouchés pour certains produits se raréfient, sauf si ils sont labellisés. La certification permet donc, grâce à la reconnaissance internationale du label, non seulement de continuer à mobiliser ces bois, mais aussi de répondre à une clientèle de plus en plus exigeante

1.3.1.2 Bénéficiaire des facilités de production de la matière certifiée

La certification représente un investissement en termes de coûts d'audit et d'efforts nécessaires pour se conformer au cahier des charges. Certaines structures de certification (FSC et PEFC) développent des solutions pour limiter ces coûts d'investissement et permettre ainsi à tous les propriétaires d'accéder à la certification.

1.3.1.3 Bénéficiaire de la notoriété des labels de référence

Malgré l'offre en bois certifié actuellement encore limitée en Europe, de plus en plus d'acteurs reconnaissent les systèmes de certification (PEFC, FSC) comme étant les plus crédibles en matière de gestion forestière responsable. Cette reconnaissance pousse également de plus en plus de consommateurs à demander cette garantie et d'entreprises à proposer sur le marché des produits certifiés. Il résulte de cette dynamique qui se développe depuis près de 20 ans, une disponibilité de plus en plus grande de produits certifiés en bois. Obtenir la certification de référence pour sa forêt, c'est donc bénéficier pleinement de la notoriété acquise au fil des années par ces structures de certification.

1.3.1.4 Un label reconnu sur le marché international mais aussi local

Conscients des problèmes de déforestation, coupes illégales, perte de biodiversité et réchauffement climatique, les consommateurs privés et publics exigent de plus en plus de connaître l'origine du bois ou des produits en bois qu'ils achètent. Un produit forestier certifié par une structure de référence donne une vraie garantie aux acheteurs que leurs achats proviennent de forêts gérées de façon responsable. Il permet ainsi aux producteurs d'être compétitifs et même attractifs sur le marché local et international.

1.3.1.5 Autres avantages économiques

En outre selon PEFC 2013, la certification offre d'autres avantages que sont :

- Reconnaissance internationale de la gestion forestière
- Respect des exigences du marché et accès au marché
- Augmentation des avantages compétitifs et bénéfiques
- Accès aux marchés exigeants des produits certifiés
- Traçabilité de l'approvisionnement en bois, gestion du risque, RBUE, etc.
- Profit de l'offre la plus large en matériel certifié
- Avantages compétitif par rapport aux entreprises non certifiées

1.3.2 Avantages sociaux

1.3.2.1 Une meilleure connaissance la forêt et de ses richesses

La certification implique l'élaboration d'un document de gestion adapté à la taille de chaque forêt. Alors que les documents de gestion traditionnels se concentrent parfois uniquement sur les aspects productifs de la forêt. Le document de gestion élaboré pour la certification prend en compte la biodiversité (espèces protégées, arbres morts) et les zones à haute valeur de conservation (prairies ouvertes, milieux humides, etc.). Cette démarche responsable conduit souvent à une meilleure connaissance de sa forêt.

Le document de gestion pour la certification contient également la description des objectifs de gestion ainsi que des itinéraires sylvicoles et autres actions de conservation à mener pour y parvenir. En participant à l'élaboration du document de gestion, le propriétaire peut orienter ces actions en fonction de ses besoins et de la vision d'avenir qu'il porte sur son patrimoine. Les forêts subissent de plein fouet les impacts du changement climatique (maladies, dépérissements, mortalité) au détriment de leur valeur patrimoniale. Leur gestion responsable permet de prendre en compte ces changements, de limiter les impacts liés à leur exploitation, d'en favoriser les processus naturels et de préserver leur santé.

1.3.2.2 Un appui technique et des conseils avisés

Les propriétaires et les gestionnaires de forêts ne sont jamais seuls dans leur démarche de certification. Les équipes de certification et d'accréditation, les professionnels de la forêt et des associations écologistes locales (GNTDD) peuvent les conseiller et les aider à obtenir la certification. D'autre part, les structures de certification telle que FSC, PEFC, et d'autres entités régionale et internationales apportent un appui concret aux propriétaires forestiers pour trouver les meilleurs débouchés pour leurs bois en participant au développement de filières certifiées en favorisant la communication entre acheteurs et vendeurs de bois certifiés FSC.

1.3.2.3 Un respect des droits et devoirs des travailleurs

La certification exige que les cahiers de charge relatifs aux PCI sociaux soient remplis. En remplissant ces cahiers de charge, les droits et devoirs des différentes catégories des travailleurs présents sur l'unité de gestion de reboisement et de développement des plantations forestières au sein des sociétés forestières sont mieux connus et respectés. Les employés sont mieux traités et plus motivés au travail, ce qui pourrait réduire les conflits sociaux au sein des entreprises et favoriser un meilleur rendement et une transparence dans la gestion.

Le gestionnaire suscite la participation des populations riveraines aux activités de reboisement et de développement des plantations forestières. Le partage des bienfaits tirés de la plantation forestière est considéré comme satisfaisant par toutes les parties prenantes.

1.4 Analyse globale de l'opportunité d'une certification

L'appréciation de l'opportunité d'une certification pour le bois de l'ONAB est faite en identifiant avec les acteurs de la filière les principales forces et les atouts de la certification, les grandes contraintes et faiblesses que pourraient entraîner la certification, les nouvelles et importantes opportunités que présente la certification et les menaces et blocages éventuels à la certification.

1.4.1 Principales forces

- Vente du bois du teck de façon durable avec un potentiel d'extension des superficies à couvrir avec les plantations de teck ;
- Incitation à un accroissement durable de la production de bois : il est exigé (critère de sélection) à toutes les partenaires économiques de l'ONAB de contribuer à la gestion durable des ressources forestières par la mise en place de plantations de teck ;
- Existence de PCIV de gestion durable des plantations forestières : l'OIBT à travers le projet de promotion de l'aménagement durable des forêts africaines a permis au Bénin de se doter d'un référentiel pour la gestion durable des plantations forestières qui servira de base dans la certification ;
- Le teck de l'ONAB est prouvé meilleure qualité dans la sous-région : de récentes études ont montré que, comparativement aux autres tecks, le teck tanzanien produit au Bénin présente des caractéristiques qui répondent plus aux attentes des consommateurs (ITTO, 2013) ;
- Existence de grandes plantations et de vastes superficies à reboiser : des milliers d'ha de forêts dégradées sont mis à la disposition de l'ONAB à travers une convention avec la DGFRN pour permettre une extension des surfaces reboisées ;
- Disponibilité des acteurs pour discuter du projet de certification ; ;
- Bonne capacité de l'ONAB pour la gestion durable des plantations de teck ;
- Gestion durable des plantations de l'ONAB : toutes les plantations de l'ONAB sont dotées de plan d'aménagement et de plan de gestion qui représentent les outils fondamentaux de la gestion durable des forêts et des évaluations régulièrement faites ;

1.4.2 Grandes faiblesses

- Non harmonisation des prix de cession des bois bruts ;
- Les entreprises ne sont pas dans les mêmes logiques de vente et n'ont pas les mêmes capacités de transformation ;
- Différents volumes de bois bruts attribués aux entreprises sur la base de critères qui ne sont pas acceptés de tous ;
- Faibles échanges et relations entre les acteurs de la filière bois, depuis la production jusqu'à la commercialisation ;
- Divergences d'objectifs entre les acteurs de la filière par rapport à la certification ;
- Faible partage des critères d'attribution des quotas de bois brut aux entreprises locales de transformation primaire.

1.4.3 Importantes opportunités

- Existence d'espace pour l'écoulement à long terme du bois de l'ONAB ;
- Prix de vente du bois certifié sur le marché international protégé et en constante progression ;
- Volonté politique d'accompagner et d'encourager l'exportation du bois.

1.4.4 Menaces essentielles

- Crise financière entraînant la chute des cours des bois tropicaux ;
- Incendies dans les plantations qui causent la réduction drastique de la production des bois tropicaux ;
- Diminution des superficies reboisées à cause de la pression foncière et de la recherche à l'autosuffisance alimentaire ;
- L'utilisation des matériaux alternatifs dans la construction des bâtiments et la fabrication des meubles.

1.5 Type de certification pour le teck du Bénin

La certification, c'est la conformité par rapport à un référentiel. Et le référentiel qui est disponible est celui de la gestion durable des forêts desquelles les bois sont prélevés. Ce référentiel apparaît assez clair et sans ambiguïtés. Les informations et les données qui ont permis de l'élaborer sont fiables et offrent l'opportunité de leur vérification. Par ailleurs, le référentiel est élaboré sur une matière qui sert de base au développement de l'ensemble de la filière bois de teck. C'est pourquoi la nature de certification qui est proposé aux différentes parties prenantes de la filière est celle qui porte sur la gestion durable des plantations uniquement, c'est donc la certification du système de gestion des plantations de teck au Bénin. Elle peut être exploitée par les entreprises pour certifier la provenance de la matière première qui a servi à la production des planches, des frises et des produits finis.

La recherche d'une certification d'entreprise apparaît plus compliquée. La certification d'entreprise est basée sur la collecte et l'analyse des informations sur le système de comptabilité de l'entreprise de transformation, la rentabilité de l'entreprise ; le respect des conditions des employés (saliés ou non) ; les déclarations de diverses natures, etc. Il est difficile d'avoir ces informations auprès des entreprises de transformation qui achètent le teck bord champ auprès de l'ONAB. D'où la difficulté de l'établissement d'un référentiel à partir des conditions de travail des entreprises de transformation.

2. ANALYSE DU MARCHÉ DE BOIS DE L'ONAB

L'analyse du marché de bois de l'ONAB est faite en caractérisant les différents éléments du marché (vendeurs, acheteurs, produits) et en mettant en exergue les différentes relations qu'ils développent entre eux pour animer le marché.

2.1 Différentes catégories d'acteurs sur le marché de bois de teck de l'ONAB

Les différentes catégories d'acteurs sur le marché de bois de teck de l'ONAB sont tous dans la transformation mais à des degrés différents. Elle peut être primaire, secondaire et tertiaire. La transformation du bois regroupe les activités industrielles de fabrication et de mise sur le marché des sciages et produits dérivés du sciage.

2.1.1 Les transformateurs primaires

Les transformateurs primaires regroupent les entreprises qui achètent le bois teck bord piste ou sur pied auprès de l'ONAB et le vendent sans une grande transformation. Le bois vendu est sous forme de grumes, billes ou équarries. Les équarries sont préférées aux grumes parce qu'elles prennent moins de volume dans le conteneur.

2.1.2 Les transformateurs secondaires

Les transformateurs secondaires regroupent les entreprises qui achètent le bois de teck bord piste ou sur pied auprès de l'ONAB et le transforme en produits semi-finis (planches, chevrons, parquets, frises, etc.) ou en produits finis avant de mettre sur le marché.

On parle de « produits finis » s'ils peuvent être vendus tels quels au consommateur final. Ce sont des « produits semi-finis » s'ils doivent subir un autre stade de transformation, ou tout au moins s'ils seront assemblés à d'autres éléments (en bois ou autres matériaux) pour former le produit final.

2.1.3 Les transformateurs tertiaires

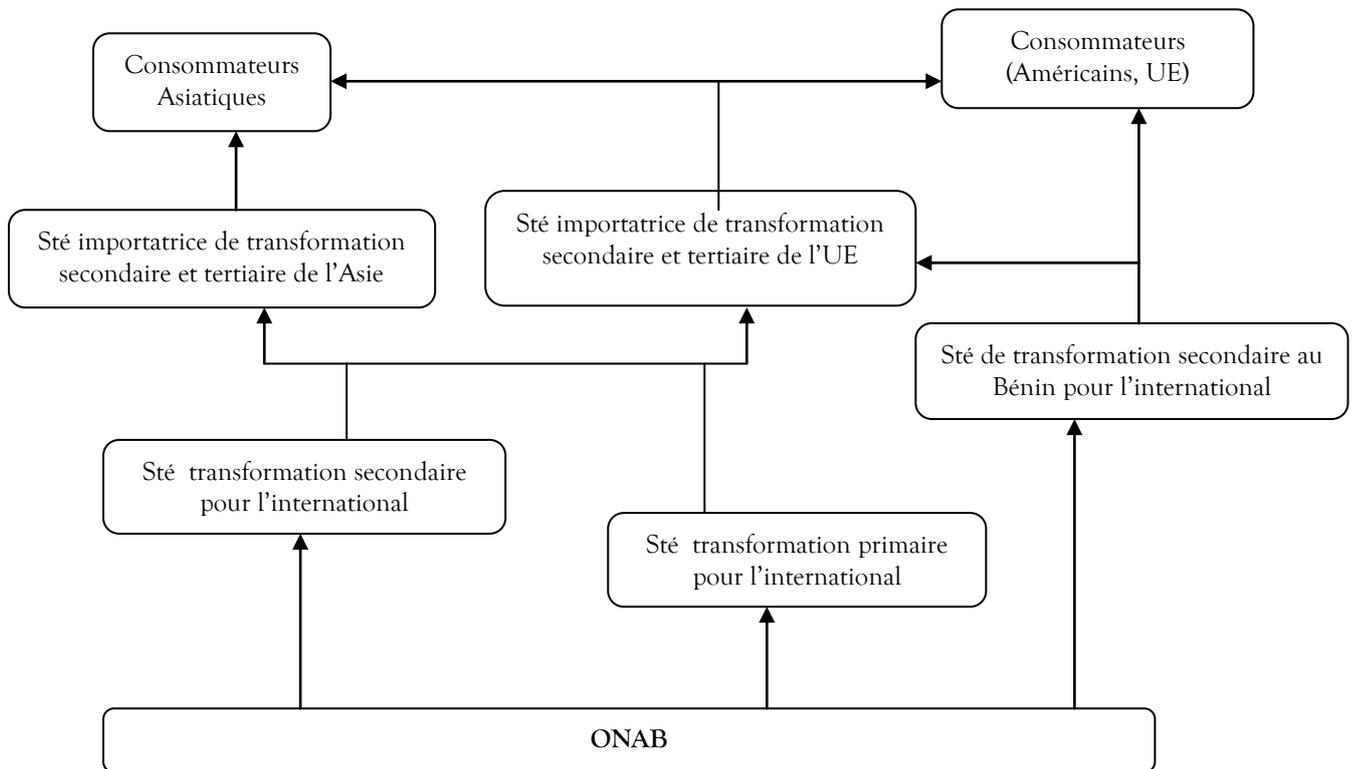
C'est la fabrication de produits finis (incluant meubles, cabinets, construction de bois, planchers de bois franc, etc.)

2.2 Le marché

Les espaces d'échanges sur le teck se retrouvent à deux niveaux : le marché domestique (béninois) et le marché international (Inde, Chine, Allemagne, France, etc.).

Le circuit d'achat-vente du teck sur le marché local et le marché international est présenté dans la figure ci-dessous.

Figure 2 : Circuits d'achat-vente du bois de teck de l'ONAB sur le marché national et le marché international



La certification du bois de l'ONAB suppose une visibilité sur le fonctionnement du marché, une mise aux normes sur les PCI retenus et convenus de tous les acteurs impliqués dans le marché et un partenariat dynamique entre les acteurs des différents maillons de la filière.

2.2.1 Responsabilité sociale de l'entreprise

Selon la Commission Européenne la responsabilité sociale est « l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec toutes leurs parties prenantes internes et externes (actionnaires, personnels, clients, fournisseurs et partenaires, collectivités humaines,...), et ce, afin de satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables et investir dans le capital humain et l'environnement ».

En d'autres termes, la « responsabilité d'entreprise » désigne la façon dont une entreprise assume la responsabilité de ses actes et des incidences que ceux-ci ont sur les employés, les parties prenantes et les collectivités qu'elle sert.

Elle englobe la manière dont une entreprise mène ses activités, gère ses effets sur l'environnement, traite ses employés et soutient des activités communautaires visant à remédier à des problèmes sociaux tels que la pauvreté et la discrimination.

Il ne suffit pas, pour une entreprise, de faire des dons en argent à des organismes caritatifs. Même s'il est louable de faire la charité, le véritable fondement de la responsabilité d'entreprise consiste à s'assurer que tous les membres de l'organisation se sentent responsables et s'efforcent de gagner la confiance des consommateurs et des investisseurs en faisant preuve d'un comportement éthique et responsable, à la hauteur de leurs attentes.

Bien souvent, la responsabilité sociale d'entreprise implique des coûts élevés en équipement et en main-d'œuvre. Pourtant, il y a des avantages à être perçue comme une entreprise socialement responsable.

Une entreprise a également tout intérêt à se démarquer des autres – mais pour les bonnes raisons. Être une entreprise citoyenne responsable lui permet de se distinguer. Par exemple, une entreprise qui adopte de meilleures pratiques environnementales démontre aux consommateurs et au grand public qu'elle se préoccupe de la société, de la planète et de l'avenir. Ce faisant, elle consolide et garantit la fidélité du client. (L'amélioration des pratiques environnementales permet aussi à une entreprise de respecter les règlements sur l'environnement et d'éviter des amendes.)

2.2.2 Éléments essentiels de la responsabilité sociale

Le rêve de toute société est de voir agir les entreprises comme des institutions sociales responsables. L'idée qu'une part des responsabilités sociales incombe à l'entreprise n'est pas nouveau, mais le concept de responsabilité sociale des entreprises (RSE) n'est pas très connue ou développée par toutes les entreprises transformatrices de bois au Bénin. La responsabilité sociale présente des spécificités lorsqu'on va d'une entreprise à une autre. La RSE s'inscrit dans un registre de culture d'entreprise. Les entreprises y posent des actes socialement responsables par volonté et non par obligation. Leurs motivations à poser des actes sociaux ne sont ni imposées par l'État, ni exigées par la loi, et le plus souvent, ni même attendues par la société civile.

Les différentes étapes pour avoir une entreprise socialement responsable de son environnement se résument comme suit :

1. Dotez-vous d'un code d'éthique exposant la conduite que doivent adopter les employés dans des domaines comme l'éthique, les valeurs, l'environnement, la diversité, le respect et le service à la clientèle.
2. Élaborez un programme clair de santé et sécurité au travail, qui énonce vos politiques et vos actions en la matière. Cette mesure est particulièrement importante pour assurer le bien-être de vos employés.

3. Engagez-vous à protéger l'environnement et élaborer des politiques et des pratiques pour remplir concrètement cet engagement. Envisagez la possibilité d'élaborer un rapport qui rend compte de vos activités et des résultats obtenus. Certaines entreprises préparent de longs rapports de «viabilité», qui couvrent les activités sociales, économiques et environnementales.
4. Assurez-vous que vos fournisseurs connaissent et respectent vos attentes en matière de responsabilité et qu'ils adoptent un comportement responsable à l'égard de certaines questions comme l'établissement de prix justes. Examinez leur conduite passée et expliquez-leur vos attentes.
5. Appuyez des causes qui revêtent une signification particulière pour votre entreprise. Diminuez vos effets sur l'environnement en réduisant votre consommation d'énergie, en ayant recours à des sources d'énergie propres et en gaspillant moins. Autrement dit, diminuez votre empreinte écologique.
6. Vos produits et services doivent être sûrs et conformes aux lois et règlements. Il peut être utile de faire des démarches pour obtenir une certification et de satisfaire à d'autres normes qui assurent la qualité et la sécurité.
7. Employez des techniques de marketing justes et honnêtes et qui témoignent de l'intégrité de votre entreprise. Évitez toute publicité ou communication qui pourrait être perçue comme manipulatrice ou dommageable pour le public.

La question de la RSE est déterminante pour la pérennisation des l'entreprises. Pour le mieux-être et le bien être des employés utilisés par les entreprises de transformation de bois et les populations riveraines, il urge que les pratiques de responsabilité sociale des entreprises soient adoptés non seulement pour une meilleure durabilité de l'entreprise mais aussi pour une contribution à un bien commun.

2.3 Les caractéristiques du produit placé par l'ONAB

2.3.1 Importante qualité du teck béninois sur le marché mondial

Actuellement, de tous les tecks provenant des plantations Afrique de l'Ouest et même du monde, le teck du Bénin est de la plus haute qualité (700 à 800 US \$ le mètre cube de planche). Il est suivi du teck provenant des plantations du Soudan, lui aussi très apprécié des acheteurs Indiens, exporté en Asie par le biais de Mombasa au Kenya.

Le tableau ci-dessous présente les prix du teck provenant des plantations de différents pays indexés par rapport à la qualité.

Tableau 1 : Prix du teck provenant des plantations de différents pays

Provenance du teck	Forme du bois	Prix du m3 du teck en US \$
Tanzania Teak sawn	Scié	450-800
Côte d'Ivoire logs	Grume	450-850
PNG logs	Grume	450-550
El-Salvador logs	Grume	400-550
Guatemala logs	Grume	400-500
Nigeria squares	Equarries	300-500
Ghana logs	Grume	350-650
Guyana logs	Grume	300-450
Benin logs	Grume	425-650
Benin sawn	Scié	700-800
Brazil squares	Equarries	400-600
Burkina Faso logs	Grume	-
Columbia logs	Grume	400-600
Togo logs	Grume	400-500
Ecuador squares	Equarrie	350-500
Costa Rica logs	Grume	400-650
Panama logs	Grume	350-450
Sudan logs	Grume	500-600

Source : ITTO, janvier 2013 : Prix en cours du teck

Dans le processus de certification, au-delà de la traçabilité et des PCI qui rassurent sur la durabilité de la gestion des teckeraies, l'environnement du teck du Bénin présente des avantages comparatifs qui lui confèrent sa qualité. Il s'agit du climat, de l'aptitude du sol, etc. Ainsi, une fois certifié, le teck béninois pourra se mettre aisément sur des marchés porteurs dont les consommateurs sont exigeants tels que le marché américain et le marché européen.

2.3.2 Caractéristiques du bois de teck du Bénin

A partir des années 1990, le teck tanzanien est préféré par le service forestier et les planteurs privés au teck local à cause de ses bonnes performances morphologiques et technologiques. Le teck tanzanien est plus productif, sa hauteur fût et son diamètre sont significativement supérieurs à ceux du teck local.

Le bois, de façon générale présente de nombreux atouts, grâce à ses performances d'isolation, de renouvelabilité, de recyclage et aussi à un bilan carbone positif. La qualité recouvre autant les notions de respect des normes que les aspects contractuels :

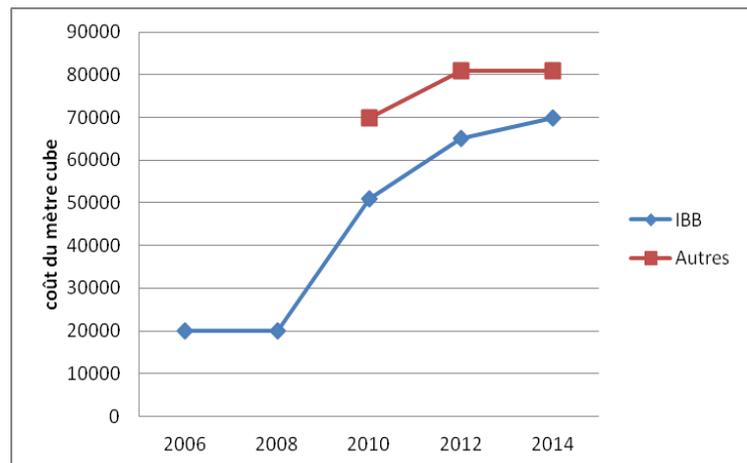
dimensions, aspect du produit, siccité ou encore respect des délais de livraison. Les savoir-faire, l'intégration des avancées technologiques en matière de processus de fabrication, de logistique ou de conditionnement sont aussi mobilisés ici.

2.4 Evolution des prix du teck

2.4.1 Evolution des prix de cession du teck sur pied par l'ONAB

La figure ci-dessous présente l'évolution des prix du teck cédé sur pied par l'ONAB sur le marché local.

Figure 3 : Evolution du prix de cession sur pied du mètre cube par l'ONAB



Source : Extraits des arrêtés de fixation des prix du teck par l'ONAB

Le prix de cession du teck par l'ONAB est resté constant pendant plusieurs années. Suite à une décision du Conseil d'Administration de l'ONAB en sa session extraordinaire de novembre 2012, le prix de cession des grumes de teck a connu une hausse. Il est passé de 70.000 FCFA à 81.000 FCFA pour les autres entreprises. Par contre pour IBB qui entretient des relations de vieilles date avec l'ONAB, le prix n'est pas uniforme. De 20.000 FCFA le mètre cube dans les années 2006, la société IBB, en application de la convention d'approvisionnement en grume de teck en date du 29 décembre 2009, achete le mètre cube à 51.000 FCFA. En 2014, le prix a été révisé à la hausse, est devenu 65.000 FCFA puis en 2015, 70.000 FCFA.

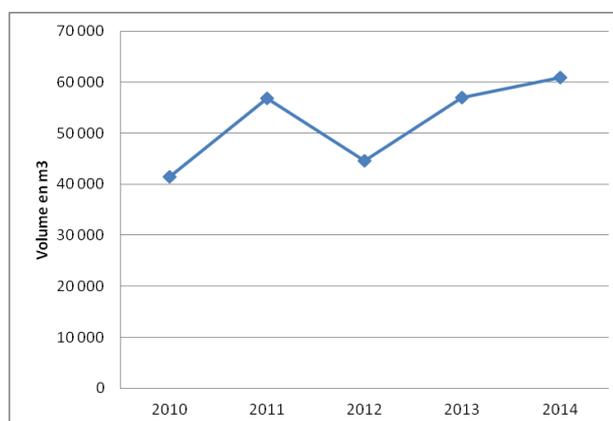
2.4.2 Evolution de la production du teck de l'ONAB destinée à l'exportation

La production du teck destinée à l'exportation (ou production facturée) est un paramètre qui détermine le contrat de certification.

Ces 5 dernières années, la production brute du teck qui entre dans les mailles de l'exportation est en constante progression. Seulement en 2012, la production a chuté de plus de 21% par rapport à 2011.

Sur les 5 dernières années, la production moyenne annuelle du teck destinée à l'exportation est de 52.163 m³. Le taux annuel de progression de la production sur la même période est de 12,54%.

Figure 4 : Évolution de la production du teck destinée à l'exportation



Source : Extraits des rapports annuels de l'ONAB (2010 - 2014)

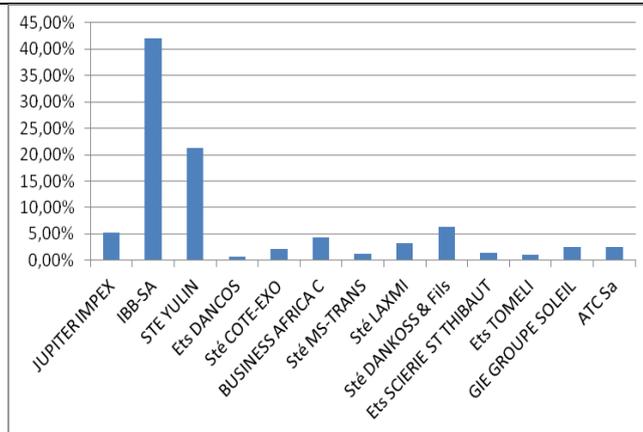
Pour maintenir ce taux et même l'augmenter de façon durable, une exigence de la certification, l'ONAB devra renforcer les dispositions qu'elle prend déjà à cet effet à savoir :

- l'implication des entreprises qui achètent le teck de l'ONAB dans les campagnes de reboisement des périmètres sous propriété ;
- l'élaboration et la mise en œuvre participatives des plans d'aménagement des forêts de teck ;
- l'amélioration constante des conditions de travail des ouvriers qui travaillent pour l'exploitation des forêts.

2.4.3 Répartition des productions de teck de l'ONAB par rapport aux entreprises de transformation du bois

La répartition des productions brutes de teck cédées aux entreprises de transformation, à l'instar des prix, est faite selon deux blocs, d'un côté l'IBB qui se voit attribué près de la moitié du bois brut (46%), et de l'autre plus d'une douzaine de sociétés qui se partage l'autre moitié de la production.

Figure 5 : Répartition des productions brutes de teck selon les entreprises de transformation

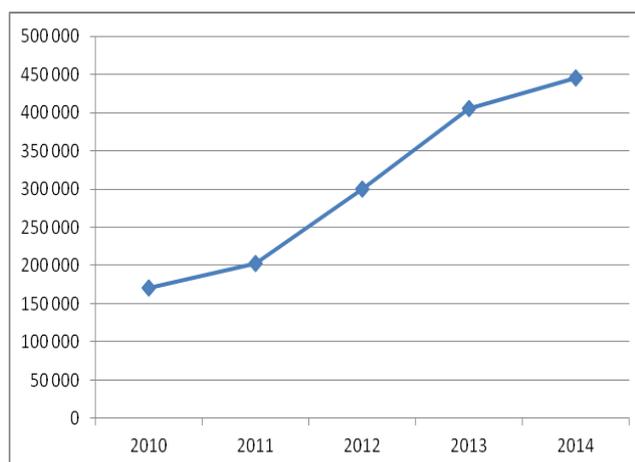


Source : Extraits des rapports annuels de l'ONAB de 2010-13

2.4.4 Evolution du prix du teck sur le marché international

La figure ci-dessous montre l'évolution du prix du teck sur le marché asiatique au cours des 5 dernières années.

Figure 6 : Evolution du prix du teck sur le marché asiatique



Source : Enquêtes de terrain et documentation (BFT, 1999)

Jusqu'en 2014, le prix du mètre cube du teck tourne autour de 450.000 FCFA, prix de cession sur le marché asiatique. Dans la même année, sur le marché européen, le prix de bois de teck est de l'ordre de 587.000 FCFA (marché allemand) et de 537.00 FCFA sur le marché américain. Ce prix devrait être meilleur pour le teck béninois à cause de sa qualité.

Les variations de prix sont principalement liées aux aspects extérieurs du bois (longueur, diamètre), mais aussi aux aspects intérieurs tels que les nœuds, la fermeté, etc..

Au cours des prochaines décennies, de nombreuses raisons devraient provoquer une forte augmentation des prix pratiqués :

- Une **raréfaction** des gisements naturels : il disparaît chaque jour 20 000 hectares de forêt ! (source FAO mars 2007). Le **teck de plantation** pourra se substituer à d'autres essences tropicales « naturelles » actuellement surexploitées ;

- Augmentation de la **demande mondiale** en bois du fait de la poussée démographique et du développement rapide de grands pays tels que la Chine ou l'Inde ;
- La **production mondiale** de teck de plantation croîtra dans les prochaines décennies mais plafonnera du fait de la nécessité de réserver des terres agricoles pour l'alimentation humaine.

2.5 Perspectives du marché pour le teck certifié

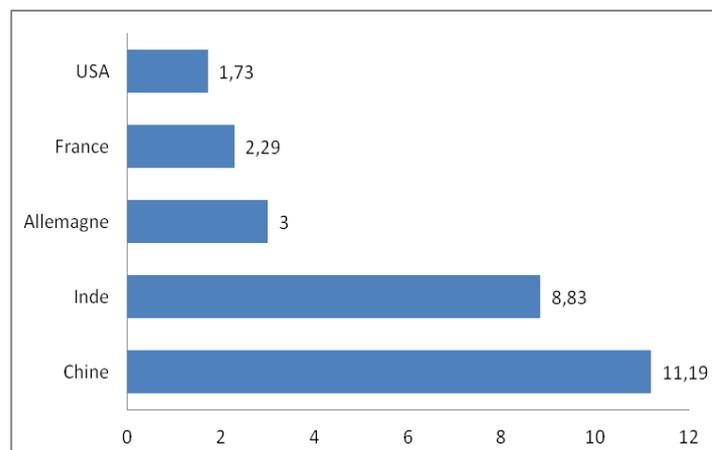
2.5.1 Relations entre la certification et le marché

L'adhésion à la certification est basée sur le volontariat, et repose sur des mécanismes de gouvernance hors-état. L'analyse du recours à la certification forestière montre une dépendance par rapport au processus de marché. L'adhésion à la certification ne dépend donc pas de la demande des consommateurs. Au contraire, elle repose sur des mécanismes de marché. Ainsi les liens entre la certification et le marché peuvent être perçus dans les deux sens : la certification impacte la forme du marché, mais également la forme du marché et la manière dont se réalisent les échanges impactent le recours à la certification.

D'abord, la certification implique la présence de nouveaux intervenants sur le marché du bois. Les organismes tels que le FSC ou le PEFC deviennent des intervenants majeurs, tout comme les organismes qui délivrent la certification. Lorsque ces derniers reçoivent une demande d'adhésion, ils doivent s'assurer que l'entreprise candidate respecte le cahier des charges, et aider les entreprises à mettre en place le mode de gestion requis en leur fournissant des aides (organisationnelles, techniques ou encore gestionnaires). Après la délivrance de la certification, ils réalisent des audits.

Les marchés porteurs pour le teck provenant du Bénin sont ceux des pays dont le taux de croissance économique est des plus élevés. Il s'agit des Etats Unis (pour le continent américain), de la France et de l'Allemagne (pour le continent européen), de l'Inde et de la Chine (pour le continent asiatique).

Figure 7 : Taux de croissance économique dans les pays qui constituent le potentiel marché d'écoulement du teck béninois,
(Source : teaknet)



2.5.2 Besoins en bois dans les 5 principaux pays

Les besoins en bois tropicaux des 5 pays qui constituent le potentiel marché d'écoulement de ces produits pour les 5 années sont estimés à entre 5 et 7 milliards de mètre cube. Le besoin en bois de teck est estimé à environ 800 millions à 1,2 milliards de mètre cube, soit 1,5 à 2 millions de mètre cube par an.

Avec une production d'environ 60 000 mètres cubes, le teck béninois occupe entre 2 et 4% de ce marché. Cela signifie qu'il y a encore beaucoup d'espace sur le marché ; cet espace va grandir si l'on intègre l'opportunité différentielle qu'offre la qualité meilleure du teck béninois.

2.5.3 Stratégies de positionnement sur le marché

Face à cette situation, il convient de fixer des objectifs réalistes d'occupation du marché. La fixation des objectifs est un processus de consensus, tout comme la certification, qui engage les parties prenantes dans un contrat d'objectif.

Actuellement, nombre d'entreprises de transformation souhaitent voir leurs quotas augmentés, mais le taux d'accroissement ou le volume à compléter doit être retenu de commun accord avec les autres acteurs de la certification.

Cependant, il faut remarquer que la prise de 1% du marché international suppose l'accroissement d'au moins 50% des superficies plantées de teck. La recherche de plusieurs points complémentaires sur le marché doit être accompagnée d'une politique d'extension des plantations qui implique l'ensemble des parties prenantes sous la responsabilité de l'ONAB et de mesures de réduction de l'érosion de l'économie forestière par l'encouragement d'une modernisation des installations des entreprises qui exportent le bois brut (équarries).

La politique doit découler de la prise de textes législatifs favorables aux investissements et à la protection de l'économie forestière.

3. ANALYSE COMPARATIVE DES SYSTEMES DE CERTIFICATION

3.1 Principaux systèmes de certification forestière

Il existe différents systèmes de certification à travers le monde. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Synthèse de quelques principaux systèmes de certification forestière

Systèmes de certification	Caractéristiques	Principes-Critères-Indicateurs
<i>FSC</i> Principes et critères d'évaluation propres au FSC	Portée internationale -Validité du certificat sur 5 ans	10 principes pour certifier la la gestion durable et de la traçabilité - Utilisation du label FSC - Certification par un tiers indépendant accrédité - Accréditation et contrôle des certificateurs par le FSC - Mise en place de réseaux et de lobbies d'acheteurs - Système exigeant - Audits de vérification chaque année - Pré-audit obligatoire - Produits certifiés "FSC 100 %" et - "FSC Mixed Source" - Initiatives de mise en place d'une approche modulaire de certification - Initiative d'ONG de défense de la nature et de l'environnement
<i>ISO</i> Evaluation basée sur la Norme 14001 (SME)	- Basé sur le SME qui prône l'amélioration continue de l'entreprise - Certification du système de gestion environnementale de l'entreprise - Accréditation des certificateurs par un tiers - Certification par un tiers	5 principes de gestion durable - Pas de label pour les produits - Portée internationale - Initiative du monde des affaires (industriels) - Système souple mais demande une bonne organisation et structuration - Nécessite du marketing pour vendre les produits non labélisés
<i>PEFC</i> Evaluation basée sur les Critères du Processus d'Helsinki	- Certificat de gestion durable et attestation de traçabilité pour 5 ans ; - Système initialement régionalisé puis internationalisé - Certification de la gestion durable des forêts - Certification de la traçabilité du bois - Labellisation des produits - Système prônant l'amélioration continue	- 6 principes de gestion durable - Accréditation des certificateurs par un tiers ; - Contrôle/vérification chaque année ; - Initiative du secteur forestier ; - Système relativement souple ; - Mutualisation des coûts de certification par différents acteurs ; - Certification applicable aux adhérents PEFC

Systèmes de certification	Caractéristiques	Principes-Critères-Indicateurs
	<ul style="list-style-type: none"> - Système de vérification et de contrôle basé sur la norme ISO - Mise en place des schémas nationaux de certification indépendants adaptés au contexte local - Certification par un tiers ; 	
<i>PAFC</i> Evaluation basée sur les critères OAB/OIBT	<ul style="list-style-type: none"> - Initiative du milieu forestier en Afrique - Démarche proche du PEFC - Mise en place des schémas nationaux de certification 	<ul style="list-style-type: none"> 4 principes de gestion durable - Règles de contrôle et de vérification ISO 9001 et 14001 (Gabon) - Audit par des organismes indépendants accrédités - Système régional spécifique à l'Afrique
(AFLEG, FLEGT, OLB)	Met l'accent non pas sur la durabilité de la gestion forestière, mais sur la légalité du bois et des produits dérivés. Cette légalité est simplement le fait que les produits bois soient issus de systèmes de production et d'exploitation qui respectent la réglementation nationale des pays producteurs	

Source : Extrait des rapports annuels de l'OIBT, 2012 et 2013

Les systèmes de certification identifiés sont surtout en vigueur sur les marchés européens et américains. Il en existe sur le marché asiatique, mais ils sont peu exigeants en matière de normes.

3.2 Critères de comparaison des systèmes de certification

Plusieurs critères permettent de faire la différence entre les systèmes de certification et donc, d'en sélectionner pour le placement du bois de teck de l'ONAB. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Critères de sélection des systèmes de certification capables de répondre aux attentes de l'ONAB

N°	Critères	Opérationnalisation des critères
1	Coût de la certification	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses engagées pour élaborer les PCI et la gestion durable des forêts • Dépenses engagées pour l'audit
2	Degré de contraintes et	<ul style="list-style-type: none"> • Complexité des étapes pour arriver à la

N°	Critères	Opérationnalisation des critères
	exigences liées à la certification	certification <ul style="list-style-type: none"> • Durée à consacrer • Mobilisation des ressources humaines et matérielles
3	Niveau de popularité et d'acceptabilité du système	<ul style="list-style-type: none"> • Etendue/superficies déjà couvertes • Effectif des entreprises qui lui ont fait confiance • Bloc de marché concerné
4	Flexibilité et adaptabilité du système	<ul style="list-style-type: none"> • Type et nombre de forêts déjà concernées • Possibilité de modification des clauses du contrat de certification
5	Ampleur du marché potentiel derrière la certification	<ul style="list-style-type: none"> • Superficies futures ou évolution des superficies à couvrir

Source : Extrait des rapports OIBT, 2013

Ces critères ne sont pas à pondérer. Leur importance est définie par le contexte de gestion et de certification de la durabilité des forêts concernées. L'application de ces critères aux différents dispositifs de certification permet d'en retenir deux dont les caractéristiques et la pertinence sont détaillées dans la suite.

3.3 Systèmes de certification FSC et PEFC

Selon le rapport l'OIBT (OIBT, 2013) en 2012, la superficie totale de forêts certifiées dans les pays producteurs membres de l'OIBT était de 24,9 millions d'hectares, ce qui représente 5,9 pour cent de la surface totale de forêts certifiées dans le monde (421,7 millions d'hectares). Cette année-là, 1 985 certificats de chaîne de traçabilité (CdT) étaient en cours de validité dans les pays producteurs membres de l'OIBT, soit 5,8 pour cent de leur nombre total dans le monde. Dans les pays producteurs membres de l'OIBT, la certification forestière fait appel à deux dispositifs internationaux de certification: le FSC et le PEFC

FSC	PEFC
- En 2012, dans les pays producteurs membres de l'OIBT, la superficie totale de forêt certifiée par le FSC était de 16,7 millions d'hectares, ce qui représentait environ 9,9 pour cent de la surface totale de forêt certifiée par le FSC dans le	- En 2012, dans les pays producteurs membres de l'OIBT, la superficie totale de forêt certifiée par le PEFC était de 6,3 millions d'hectares, ce qui représentait 2,5 pour cent de la surface totale de forêt certifiée par le PEFC dans le monde.

<p>monde.</p> <p>- En 2012, dans les pays producteurs membres de l'OIBT, le nombre de certificats de CdT délivrés par le FSC s'élevait à 1 669, soit 6,8 pour cent du total mondial.</p> <p>- Les pays producteurs membres de l'OIBT possédant les plus importantes surfaces forestières certifiées par le FSC étaient les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Brésil—7,2 millions d'hectares et 927 certificats de CdT émis par le FSC • La République du Congo—2,5 millions d'hectares • Le Gabon—1,9 million d'hectares 	<p>- En 2012, dans les pays producteurs membres de l'OIBT, le nombre de certificats de CdT délivrés par le PEFC s'élevait à 310, soit 3,1 pour cent du total mondial.</p> <p>- Les pays producteurs membres de l'OIBT possédant les plus importantes surfaces forestières certifiées par le PEFC étaient les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Malaisie—4,7 millions d'hectares et 249 certificats de CdT. • Le Brésil—1,66 million d'hectares et 46 certificats de CdT.
---	--

Source : Rapport annuel OIBT, 2013

En 2012, les forêts certifiées dans le monde l'étaient pour trois cinquièmes par le PEFC, contre près des deux cinquièmes par le FSC, mais celui-ci représentait la plus grande part des forêts certifiées dans les pays producteurs membres de l'OIBT. Dans la région Asie-Pacifique, la superficie de forêt certifiée par le FSC a augmenté de 30 pour cent en 2012, comparée à 2011, tandis que le nombre de certificats de CdT a progressé de 20 pour cent; une hausse qui est essentiellement imputable à la demande croissante en bois certifié sur le marché nord-américain.

Le PEFC demeure le plus important dispositif de certification au monde, même si sa superficie de forêt certifiée a reculé de 3,3 pour cent entre 2011 et 2012. Il faut s'attendre à l'avenir à une expansion de la surface certifiée dans le cadre du PEFC, une fois que les dispositifs de certification en vigueur dans des pays producteurs membres de l'OIBT auront été reconnus.

3.4 Proposition de système de certification appropriée pour le teck de l'ONAB

De l'analyse des différents systèmes de certification qui existe dans le monde et tenant compte de l'expérience dans la certification des bois tropicaux, nous recommandons pour l'ONAB, le système FSC.

Pour anticiper sur le processus, il a été demandé au FSC de proposer le coût de la certification sur la base des PCIV des plantations de l'ONAB qu'il pourrait avaliser. Les importantes communications entre le FSC et le Consultant ont conduit à un montant de 10.303 euro, coût moyen annuel pour la certification de 14.100 ha de l'ONAB.

La périodicité annuelle s'explique par la présence de lignes budgétaires qui se renouvellent chaque année telles que le suivi technique et les redevances annuelles. De toute façon, la périodicité pour le renouvellement de la certification est de 5 années.

Il faut noter que le budget présenté est celui de l'audit. Il ne prend pas en compte les investissements nécessaires à la mise aux normes et qui conditionnent la délivrance de la certification.

4. RENTABILITE DE LA CERTIFICATION DU BOIS DE L'ONAB DANS LE FSC

4.1 Evaluation des charges liées à la certification

Tout en rappelant que la certification retenue est la certification système de la gestion durable des forêts de teck au Bénin, les charges liées à la certification se répartissent en deux catégories :

4.1.1 Les coûts d'audit de la certification

La proposition de prix (en euros) du Bureau Veritas Certification pour la certification des plantations forestières de l'ONAB se présente comme suit :

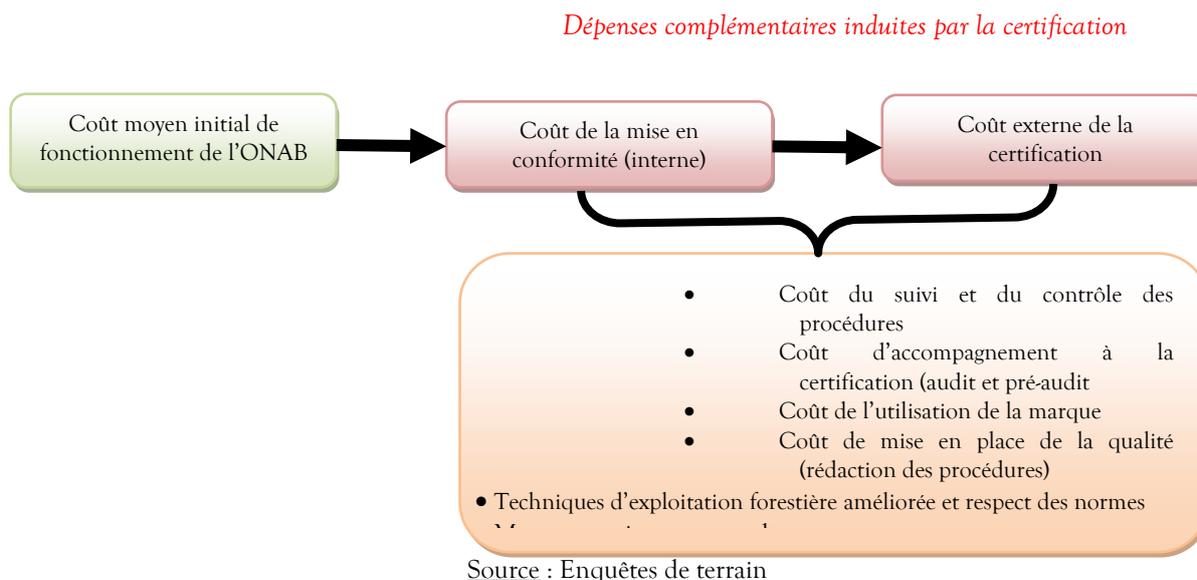
	Coût HT	Nb Auditeurs. Prépa- survi	Audit sur site ¹	Jours Rédac.	Frais liés aux audits	Total HT
Pré audit	8 825 €	0,5	7,75	2	en sus	8 825 €
Suivi/ support technique/ gestion de dossier (PA)²						500 €
Audit initial	12 200 €	2	9,5	2,5	en sus	12 200 €
Suivi/ support technique/ gestion de dossier (AI)						650 €
Audit de surveillance (4 audits durant 5 ans)	9 500 €/ an	1	8	2	en sus	9 500 €/ an
Suivi/ support technique/ gestion de dossier (AS)						500 €/ an
Passage en Comité et décision de certification	Ces frais couvrent la révision du dossier par le Centre International Forêt-Bois de Bureau Veritas Certification (HUB), le passage devant le Comité international Forêt-Bois de Bureau Veritas Certification et la délivrance du certificat					500 €
Redevance annuelles de certification FSC	Un montant annuel est payable au FSC en guise de redevance annuelle. Ce montant est calculé sur la base du type de forêt (plantation) et de la superficie (14 100 ha).					263 € / an*
Coût Moyen/an						10 303 €

¹Pour information, peut être révisée par le FSC

4.1.2 Coûts liés à la mise aux normes par l'ONAB

Il n'est pas toujours facile d'estimer les dépenses complémentaires que peuvent engendrer une démarche de certification car elles sont fonction d'une multitude de paramètres. Il s'agit essentiellement, pour le cas de l'ONAB, des nouvelles exigences pour être conforme aux normes, du nombre de salariés éventuels à régulariser, de la mise en place d'un Système de Management de la Qualité (SMQ), des objectifs recherchés, des compétences complémentaires à intégrer, des frais liés aux nouveaux engagements de la direction, la motivation du personnel.

Figure 8 : Evaluation des dépenses complémentaires liées à la certification



Les dépenses complémentaires induites par la certification, du côté de l'ONAB, ne peuvent être appréhendées avec précisions. Les postes de dépenses sont connus mais le calcul de leur montant demande des outils plus fins d'estimation de la valeur de chaque rubrique budgétaire. De l'avis de professionnels du bois ayant des expériences dans la certification, le surplus de coût est d'environ 20% des charges actuelles de l'ONAB (à l'exception des charges de l'administration forestière).

4.2 Evaluation des bénéfices liés à la certification

4.2.1 Bénéfices directs issus du marché international

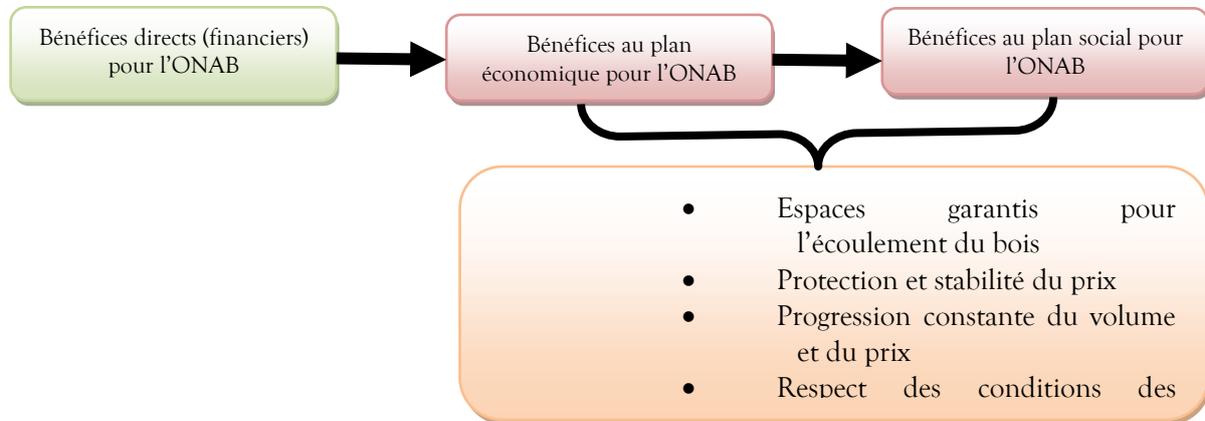
Pour financer ce coût complémentaire, l'ONAB, gestionnaire des forêts de teck certifié FSC, vendra son bois avec le label à tout organisme qui en fait la demande.

Sur le marché international, le bois certifié présente en général une plus-value comprise entre 10 et 20% par rapport au bois non certifié (ATIBT, 2012 ; enquêtes de terrain, 2015). Par conséquent, les exploitants du bois de l'ONAB peuvent profiter de cette opportunité pour placer leurs produits et donc bénéficier des mêmes avantages financiers offerts par le marché du bois certifié.

4.2.2 Autres bénéfices

Les autres bénéfices sont présentés dans la figure ci-dessous.

Bénéfices indirects générés par la certification



Source : Enquêtes de terrain

Même s'il est particulièrement difficile d'attribuer des montants aux bénéfices, politiques, économiques et sociaux, on s'accorde au moins sur le fait que ces bénéfices permettent la consolidation de façon durable des avantages financiers pour l'ONAB. Rien que pour cela, l'ONAB peut s'engager dans des stratégies de croissance du potentiel de production de teck en impliquant les entreprises qui sont ses clients, mais aussi en permettant l'utilisation de la certification comme caution aux entreprises pour accéder à des financements.

4.3 Prix de cession du bois de teck après certification FSC

En considérant les charges nouvelles induites par la certification, l'ONAB est appelée à prendre des mesures pour assurer leur couverture. Cependant, il ne sera pas nécessaire qu'elle mette les coûts induits sur le compte de ses clients. Il faut les répartir. Trois scénarios s'offrent pour la répartition des charges.

- Scénario 1 : ONAB = 20% ; Entreprises = 0%, augmentation de prix de 20% ;
- Scénario 2 : ONAB = 15% ; Entreprises = 5%, augmentation de prix de 15% ;
- Scénario 3 : ONAB = 10% ; Entreprises = 10%, augmentation de 10%.

5. OPPORTUNITES DU MARCHÉ DU BOIS CERTIFIÉ POUR L'ONAB

Le bois de l'ONAB est vendu, selon les déclarations des responsables des entreprises de transformation, sur trois marchés : Le marché Asiatique (Inde et Chine), le marché de l'Union Européenne et le marché des USA. Mais les statistiques de la DGFRN en 2014 montrent que presque tout le teck qui sort du Bénin va uniquement sur le marché asiatique.

Plusieurs développements ont des incidences sur l'accès au marché des bois tropicaux dans ces zones :

- Les mesures de protection unilatérales sur les produits bois, telles les mesures anti-dumping ou compensatoires
- Les régimes internationaux sur l'environnement
- Le renforcement des politiques en matière de marchés publics
- Les exigences en matière de légalité des bois
- Diverses initiatives d'ordre régional ou national liées au commerce.

De manière grandissante, les consommateurs de bois tropicaux exigent que les produits proviennent de sources vérifiées d'origine légale et durable. Par ailleurs, les exigences et actions en matière de légalité des bois ont attiré l'attention des acteurs du commerce des bois tropicaux.

Le Règlement sur le Bois de l'Union Européenne (RBUE) s'applique à une vaste gamme de bois et produits ligneux importés par l'UE. Plusieurs faits nouveaux notables sont intervenus en 2012, dont l'adoption par la Commission européenne du règlement d'application du RBUE, avant qu'il n'entre en vigueur le 3 mars 2013.

Aux États-Unis, l'application des amendements de 2008 à la Loi Lacey a également entraîné une modification des pratiques chez les importateurs, fabricants et entreprises du bois afin d'éviter toute importation de bois issus de sources illicites.

Toutes ces évolutions ont suscité beaucoup d'attention chez les acteurs du commerce des bois tropicaux. La certification du bois de l'ONAB est une opportunité pour son placement sur les marchés américains et européens.

Mais au niveau du marché asiatique des mesures ou exigences en matière de GDF et sur le commerce des bois tropicaux ne sont pas aussi rigoureuses. Cette situation ne favorise pas la certification et pourrait même plomber tout le processus.

6. STRATEGIE D'INFORMATION SUR LES PRIX DU MARCHÉ

Le teck n'est pas un bois côté en **bourse**. Pour cela il est à l'abri des **fluctuations spéculatives**. Mais les prix du teck dépendent de la section du tronc, de sa **qualité** (rectitude, proportion de duramen (cœur sombre du bois), absence de nœud...), de sa **destination** (marché local ou international), de l'**offre** et de la **demande**.

Le développement d'une stratégie d'information sur les prix du marché pourra permettre à l'ONAB d'avoir des arguments pour ajuster ses prix. Cette stratégie d'information des prix sur le marché qui se propose d'optimiser la vente du bois de l'ONAB est structurée en quatre axes :

6.1 Axe 1 : Ajustement de la politique de fixation des prix et d'attribution des volumes de bois

Les textes régissant la fixation des prix et l'attribution des volumes de bois peuvent être améliorés par :

- la Sensibilisation et de lobbying au niveau des Autorités de tutelle pour réduire les écarts dans les attributions de quotas ;
- L'élaboration de façon participative de textes plus flexibles et donnant la possibilité à l'ONAB d'ajuster les prix selon l'évolution des coûts sur le marché ;
- La définition de manière participative des critères d'attribution des quotas de bois aux entreprises.

6.2 Axe 2 : Mettre en place et rendre fonctionnel un mécanisme de concertation et de coordination des producteurs de teck dans la sous-région

Dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, l'UEMOA et de CEDEAO ont mis en place des dispositifs pour la libre circulation des personnes et des biens, de même que l'harmonisation des tarifs douaniers. Les différentes structures qui sont impliquées dans la production et la commercialisation du bois de teck en Afrique de l'Ouest pourront s'organiser pour harmoniser les prix. Une structure comme l'ONAB qui a perçu très tôt la pertinence de la question peut en prendre l'Initiative pour :

- Organiser une mission de prise de contact, d'échange et de concertation avec les producteurs de la sous-région ouest africaine (Bénin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire, Nigeria)
- Réaliser une étude des coûts et avantages des barrières tarifaires et non tarifaires liés au commerce du bois ;

- Mettre en place un cadre de concertation des producteurs de teck de la sous-région ouest africaine

6.3 Axe 3 : Utiliser du teaknet pour s'informer sur le marché de bois

Pour avoir les informations actualisées à moindre coût sur le marché, il est fortement recommandé à l'ONAB de s'inscrire sur le réseau teaknet : <http://www.teaknet.org>

TEAKNET est un réseau international d'information sur le teck qui compte des intérêts de toutes les catégories d'acteurs liés au teck, qu'ils soient producteurs, commerçants, chercheurs ou autres groupes ayant un intérêt profond ou concerné avec le teck. Cette organisation élabore des plans d'action axés sur les besoins à court terme et à long terme du secteur mondial de teck.

TEAKNET a pour objectifs de :

- Pour relier les institutions / organisations nationales, régionales et internationales travaillant sur le teck pour partager des informations et de l'expérience
- Pour servir de plate-forme de dialogue entre les arboriculteurs, les commerçants et les chercheurs sur les problèmes dans le secteur de teck pour trouver des solutions
- Pour faciliter le transfert de connaissances et la diffusion des informations utiles pour les producteurs d'arbres, les commerçants locaux, les exportateurs et les importateurs sur tous les aspects de teck y compris les informations de marché et les tendances de prix sur son site Web www.teaknet.org
- Promouvoir des études sur les questions qui entravent le développement du secteur de teck qui comprennent l'évaluation de la qualité de courte teck de rotation, l'unification des règles de classement de journaux et de traçage de l'origine géographique des grumes de teck pour empêcher l'exploitation forestière illégale et assurer la durabilité
- Pour développer des bases de données en ligne et des outils de soutien aux décisions bénéfiques aux parties prenantes de secteur en teck
- Pour faciliter l'échange de matériel génétique (sources de semences de qualité supérieure / amélioration des matériaux de plantation) pour améliorer la productivité soumis à la réglementation du pays
- Pour publier des rapports périodiques / bulletins et organiser des réunions pour le développement du secteur de teck y compris les questions liées au développement de la certification du bois et des crédits de carbone

Pour que l'ONAB puisse bénéficier pleinement de ce réseau, il est suggéré de :

- Renforcer le service commercial de l'ONAB pour consulter et échanger les informations sur le réseau
- Créer un service trimestriel/mensuel d'information sur le marché communiquant les évolutions des marchés (les informations de ce service peut être rendues disponibles sur une fenêtre du site internet de l'ONAB
- Améliorer les données nationales sur la production, le commerce et la consommation du teck ;
- Promouvoir d'autres activités de diffusion des informations sur le marché ;

6.4 Axe 4 : Développement des mécanismes novateurs de financement du commerce du bois

Un mécanisme financement du commerce du bois devra accompagner les efforts pour rendre le commerce du bois plus performant. Ceci pourra se faire à travers :

- L'organisation d'un atelier d'échange entre les industriels, les commerçants et les partenaires financiers
- Le développement des mécanismes novateurs de financement du commerce du bois sur la base d'une garantie de la matière première
- La Promotion du commerce du bois de teck ;
- La Promotion de la transformation du bois de teck ;
- L'Appui aux industriels et commerçants de la filière teck pour développer sur système d'information sur le marché

7. Difficultés rencontrées et mesures prises

La réalisation de la mission a rencontré des difficultés dont les plus importantes sont :

- **Disponibilité des informations et des données sur le marché international de bois**

Les résultats de recherche sur l'internet ne sont à la hauteur des attentes. En effet, après plusieurs semaines d'investigations sur les sites web, il n'a pas été possible de trouver par exemple l'évolution des prix du teck sur le marché international. Face à cette situation, des rencontres ont eu lieu avec le Point focal de l'OIBT pour profiter de l'abonnement aux revues et avoir des informations sur les prix du teck.

- **Réserve des entreprises sur la mise à disposition des informations**

Malgré les deux rencontres de sensibilisation des entreprises sur la nécessité de mettre à disposition les informations sur les volumes de teck exportés et les prix de vente sur le marché international, aucune structure n'a livré lesdites informations.

Face à cette réticence des responsables des différentes entreprises, le Consultant a rassuré sur le caractère confidentiel des informations « sensibles ». Malgré ces promesses, rien n'y fit. Certaines entreprises se sont contentées de communiquer des informations parfois vagues.

8. RECOMMANDATIONS POUR DES ACTIONS DE PROMOTION DU BOIS CERTIFIE

Aux termes de l'analyse du marché de la certification du bois de teck de l'ONAB, les recommandations et suggestion suivantes sont faites pour permettre de doter le processus d'exploitation des forêts et de production des bois d'un certificat qui non seulement protège leur placement sur le marché du bois, mais aussi constitue un signe de la reconnaissance de la qualité du produit.

8.1 Recommandations à l'endroit de l'Etat

L'Etat doit s'impliquer afin de repenser la stratégie de développement de la filière bois, "la prise en compte" de la certification du bois de teck dans les stratégies nationales d'exportation ainsi que "la mise en place" d'un cadre légal et réglementaire et la "création" d'un groupe de travail pour booster le processus de certification de bois.

A cet effet, l'Etat aura à :

- mettre en application les textes réglementaires existants ;
- faire l'inventaire et la cartographie des ressources forestières et les tenir à jour ;
- créer un climat sain et propice à l'investissement dans la transformation plus poussée des bois ;
- réaliser les plans d'aménagement en harmonie avec la dimension et l'utilisation des zones forestières qui doivent être établis et actualisés périodiquement ;
- suivre les ressources forestières et évaluer de leur gestion périodiquement et intégrer les résultats dans le processus de planification ;
- conserver et améliorer la santé et la vitalité des forêts, les pratiques de gestion forestière doivent faire le meilleur usage des structures et processus naturels et utiliser des mesures de prévention biologique chaque fois que cela est faisable du point de vue économique ;
- planifier, créer et entretenir une infrastructure adéquate, telle que routes, pistes de débardage ou ponts, afin d'assurer un écoulement efficace des biens et services tout en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement ;
- mettre en place une politique incitative pour la transformation plus poussée ;
- préférer les origines des essences autochtones et provenances locales qui sont bien adaptées aux conditions des sites pour le reboisement et le boisement.

8.2 Recommandations à l'endroit de l'ONAB

L'ONAB est intéressé par la certification en vue d'améliorer l'image de son bois (le teck) sur le marché mondial, d'accroître sa marge bénéficiaire et de gagner de nouveaux marchés. A ce titre, il aura à :

- Professionnaliser tous les acteurs de la filière bois ;
- Sensibiliser tous les acteurs de la filière à aller à la certification
- Promouvoir la synergie entre tous les acteurs de la filière (planteur privé, transformateurs de bois, Mairies) impliqués dans l'encadrement de ce secteur
- Se doter de compétence organisationnelle et d'une dynamique pour aller à la certification
- Etre une organisation sociale forte ou avoir un accompagnement externe au développement des capacités qui construit une vision partagée de l'entreprise
- Mettre en place un circuit formel de commercialisation du bois issu des forêts communautaire sur le plan local ;
- Avoir un système de veille sur le marché permettant d'apprendre comment mieux répondre à l'attente des acheteurs en offrant la qualité et la quantité souhaitées
- Développer une administration efficace qui corresponde aux valeurs et aux intérêts sociaux et culturels en jeu ;
- Créer une agence d'encadrement et de développement des entreprises de transformation de bois et des entreprises artisanales ;
- Mettre en place des dispositifs institutionnels et services d'appui appropriés (comme la vulgarisation) aux agriculteurs dans la gestion des plantations ;
- S'informer sur la fluctuation du prix de bois sur le marché international
- Impliquer les exportateurs et transformateurs dans le reboisement
- Aménager les infrastructures routières dans les zones de production pour faciliter l'accès au bois (marché).

8.3 Recommandations à l'endroit des transformateurs de bois

Quelques recommandations ont été faites à l'endroit des transformateurs de bois :

- Mettre en place un mécanisme d'approvisionnement en bois légal et de qualité (auprès des forêts communautaires et d'autres acteurs du sciage artisanal)
- Recycler les artisans « chefs d'entreprise » sur : la connaissance des propriétés du bois, l'utilisation des essences de promotion, les éléments de technologie du bois,

le séchage et de la préservation, le développement de nouveaux produits, l'ingénierie industrielle (dont la maintenance de l'outillage et des machines),

- Mettre en place une véritable politique de promotion des produits de transformations locaux à travers la création de showroom (salles d'exposition),
- Adopter (les entrepreneurs de transformations) des attitudes commerciales nouvelles (publicité, promotion, catalogues, espaces de commercialisation ou de démonstrations groupées)
- Créer de labels de qualité qui permettrait de différencier les produits de transformations sur le marché local
- Prendre des mesures pour réduire la pollution de l'air par les particules de sciure
- Doter leurs travailleurs de masques et de blouses pour le travail dans les ateliers
- Sensibiliser et former les travailleurs et employeurs sur l'importance et le respect des normes d'hygiène et de salubrité
- Former et recycler les ouvriers sur les thématiques suivantes : utilisation des machines, le vernissage, le perfectionnement en finition, perfectionnement au sciage et à l'affutage
- Former et recycler les chefs d'entreprises et artisans à la gestion d'entreprise : planification des activités, gestion financière et comptable, marketing et commercialisation, gestion du personnel, gestion des approvisionnements etc.

9. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La certification offre des perspectives certaines au teck de l'ONAB dans la mesure où elle lui permet de s'implanter dans un contexte compétitif. Certes la compétition n'a pas toujours des avantages. Elle peut présenter des situations de pertes qui se traduisent par l'érosion de sa valeur avec la dépréciation des cours de changes sur le marché international.

C'est pourquoi, il est indiqué de rechercher des systèmes qui sont stables et qui ont l'expérience de résister aux perturbations financières. Le système de certification FSC s'y prête à merveille.

En perspective, il est souhaitable que la certification s'étendent non seulement à toutes les plantations de teck de l'ONAB actuelles et futures, mais aussi et surtout aux entreprises qui transforment et vendent le teck.

Références Bibliographiques

Ackeman R. W., Bauer R. A. (1976) : Corporate and social responsiveness. Reston, Virginia ; *Reston Publishing*.

ATIBT (2012) : Etude de marché des débouchés de bois tropicaux certifiés sur le Marché Européen ; 223p

Béhaghel, I. (1999) : État des plantations de teck dans le monde. *Bois et Forêts des Tropiques*, 262: 13-18.

Belouard, P. (1957) : Le teck en Afrique occidentale française. Centre Technique Forestier Tropical (CTFT), Abidjan.

Bhat, K.M.M. (2000) : Timber quality of teak from managed plantations of the tropics. *Bois et Forêts des Tropiques*, 263(1): 6-16.

Cirad-Forêt (2000) : Audit économique et financier du secteur forestier au Cameroun. Ministère de l'Économie et des Finances. Cirad-forêt, Institutions et Développement, 73p

Commission de l'Union Européenne, (2001) : Le Livre vert sur la responsabilité sociale.

Committee for Economic Development (1971) : Social responsibilities of business corporations, New York ; Committee for Economic Development.

Conseil Economique et Social (1974) : Etablissement d'un bilan social, avis et rapports du Conseil économique et social, n° 16 du 9 mai 1974.

Conseil mondial des entreprises pour le développement durable. (2000) : Corporate social responsibility – meeting changing expectations. Genève, Suisse. Disponible à l'adresse: www.wbcsd.org/DocRoot/hbdf19Txhmk3kDxBQDWW/CSRmeeting.pdf

DGFRN, (2015) : Principes, Critères, Indicateurs et Vérificateurs de gestion durable des plantations forestières, 112p.

Dupuy, B. et Verhaegen, D. (1993). Le teck de plantation (*Tectona grandis*) en Côte d'Ivoire. *Bois et Forêts des Tropiques*, 235.

FAO/UNECE, (2011) : Forest product. Annual market review

http://www.fsc.org/vision_mission.html

FAO, 2011 : Etude de marché mondiale 2011 – FSC

Freeman R. E. (1984), « **Strategic Management: A Stakeholder Approach** », éd. Pitman

ITTO, 2013: ITTO report on current teak prices, 1p.

OIBT, 2013: Rapports annuels 2012, 58p.

OIBT, 2014 : Rapports annuels 2013, 60p.

ONAB, (2010) : Rapports annuels 2009

ONAB, (2012) : Rapports annuels 2011

ONAB, (2013) : Rapports annuels 2012

ONAB, (2014) : Rapports annuels 2013

ONAB, 2013 : Note de service n°001-2013/ONAB/DG/DAC/SC/DVM portant fixation du prix de vente des grumes de teck et de gmélina

ONAB, 2013 : Note de service n°034-2013/ONAB/DG/DAC/SC/DVM portant fixation du prix de vente du surplus de grumes de teck de la Lama exploité au titre de la campagne 2012

ONAB, 2013 : Note de service n°250-2013/ONAB/DG/DAC/SC portant fixation du prix de cession du surplus de grumes de teck de la Lama exploité au titre de la campagne 2013

Pinta, F. Fomete. T (2004) : Bois et Forêts des Tropiques N° 281 (3) ; Bassin du Congo

TIONA, W. J. H. (2009) : Economie et Finance, Université de Douala Cameroun

YOUMBI, A. (2011). Synthèse Des Recommandations Des Etudes Et Travaux Sur L'industrialisation Du Bois Au Cameroun ; 53 pages